

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 26 novembre 1968:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Que le comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats-conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits, et

Que le comité soit composé de dix-sept sénateurs qui seront nommés à une date ultérieure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 23 janvier 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nombre des sénateurs désignés pour faire partie du Comité spécial du Sénat pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada soit augmenté à dix-huit membres; et

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier, (Madawaska-Restigouche), Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand, Nichol, O'Leary (Antigonish-Guysborough), Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.